

## 1. Locataire, types d'activités

- Les salles peuvent être louées par des sociétés, associations et particuliers au tarif fixé par la FARP pour des cours, formations, conférences, réunions, séances :
- La location des salles n'est pas autorisée pour des soirées, fêtes ou anniversaires.

## 2. Réservation

- Les demandes de réservation doivent nous être adressées par le biais du formulaire en ligne sur notre site internet, [www.farp.ch](http://www.farp.ch) « location de salles ».
- Toute annulation de réservation devra se faire par e-mail, au plus tard 7 jours avant la date prévue. Passé ce délai, la location complète sera due.

## 3. Horaires

- En fonction de nos disponibilités, du lundi au vendredi entre 8h00 et 22h00 et le samedi entre 8h00 et 19h00.

## 4. Clés

- En dehors des heures d'ouverture du secrétariat, les clés sont à disposition dans la boîte à clés. Le mode d'emploi et le code vous seront envoyés quelques jours avant la date de votre location par mail.
- En cas de perte des clés, les frais de remplacement du cylindre ainsi que de toutes les clés existantes seront facturés.

## 5. Utilisation

- L'usager peut déplacer les tables et chaises dans la salle louée selon ses besoins mais il est tenu de les remettre en place après utilisation. Un plan est prévu dans chaque salle.
- L'usager devra restituer la salle telle qu'elle était avant l'utilisation. Les locaux, les WC et le mobilier sont rendus propres, du matériel de nettoyage est à disposition. Les poubelles et autres déchets doivent être évacués par l'usager.
- Les éventuels frais de nettoyage ou de remise en état sont à la charge de l'usager.
- Tous nos locaux sont des lieux non-fumeur.
- Avant de quitter les lieux, l'usager s'assure que toutes les lumières sont éteintes, les portes et fenêtres closes.

## 6. Matériel à disposition

- Un écran téléviseur
- Système de connexion au beamer HDMI Digitus
- Un support pour feuille flipchart
- Accès WIFI (nom et mot de passe indiqués dans la salle)

## 7. Coin cafétéria/Imprimante/WC/Coin fumeur

- Un coin cafétéria est à disposition des usagers, il comprend une machine à café Nespresso Pro, une bouilloire, un micro-onde.
- L'utilisation de la machine à café Nespresso Pro est libre, un choix de capsules de café et de thés/infusions est à disposition. (jusqu'à 20 participants)
- Les locaux comprennent deux WC.
- Les fumeurs peuvent aller fumer dehors

## 8. Paiement

- Le paiement de la location se fait, sauf exception, de manière anticipée à la réception de la facture, soit au plus tard une semaine avant la date d'utilisation.

## 9. Accidents, vols, dégâts et assurances, caution

- La FARP/AVP décline toutes responsabilité en cas d'accident, de vol, de dégâts d'objets et de matériel, propriété de l'usager ou de tiers.
- L'usager répond des dégâts causés aux locaux loués, ainsi qu'au matériel fixe ou mobile. Il est tenu d'annoncer immédiatement à la FARP/AVP les déprédations commises. Il s'engage à payer les frais de réparation qui lui seront facturés.